

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4103

présenté par

M. Chassaigne, M. Wulfranc, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 63 BIS

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« incluant l'exclusion ou le retrait de la France de tout accord commercial ou de libre-échange avec les pays ou groupe de pays concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inclure dans la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée, les principes d'exclusion ou de retrait de tout accord commercial ou de libre-échange avec les pays qui favorisent l'exportation de matières premières agricoles ou forestières ayant contribué directement ou indirectement à la déforestation. Répondre aux défis climatique du XXI^e siècle impose une révolution dans nos approches de l'économie.